

La justice à la peine

Rituel judiciaire feutré, l'audience solennelle de rentrée de la cour d'appel d'Angers a encore mis au jour un manque de moyens de la justice.

*Courrier de l'Ouest
16 janvier 2019*

Jean-Yves LIGNEL

jean-yves.lignel@courrier-ouest.com

C'est encore un bricolage. Un petit arrangement, un jeu de fauteuils d'une justice à la peine, condamnée à faire éternellement face à l'urgence. Ça n'a l'air de rien mais c'est significatif : le vice-procureur d'Angers Christophe Valissant souhaitait « monter à la cour » (c'est un jeu de carrière normal) et la substitut générale Carol Dugast avait l'envie de quitter la cour et retrouver la vie d'un parquet de tribunal. Jusque-là, tout va bien. Le « switch » protocolaire s'est fait hier, lors de la rentrée solennelle de la cour d'appel d'Angers. Sauf que dans la réalité, M. Valissant ne va pas vraiment monter. Le parquet angevin est tellement en souffrance que le magistrat d'expérience qu'il est va continuer son travail. Il devient un magistrat de la cour d'appel d'Angers délégué au tribunal d'Angers. C'est un genre de prêt de main-d'œuvre, encore inédit. La cour devra faire presque sans lui.

Les parquets d'Angers et du Mans toujours en souffrance

Tous les ans à pareille époque a lieu cette rentrée solennelle et tous les ans, on y entend la même détresse impuissante. « *La situation du ressort n'est pas bonne* » expliquait, une nouvelle fois hier, la procureur générale de la cour d'Angers, Brigitte Lamy, devant les élus et les autorités civiles



Angers, hier. Malgré les ors du palais, la justice se sent toujours aussi mal lotie.

et militaires de la Sarthe, du Maine-et-Loire et de la Mayenne, avant de chiffrer la perpétuelle insuffisance de moyens : à Angers, comme au Mans, deux postes de parquetiers ne sont pas pourvus. À Angers, ils devraient être dix. Il manque donc 20 % des effectifs. Le taux de vacance angevin est plus élevé encore que dans la moyenne nationale.

Du côté des juges du siège, la situation semble toutefois un peu s'améliorer. Si la chambre commerciale ne voit pas son stock d'affaires en ins-

tance diminuer, celui-ci se stabilise dans les chambres civiles et de la famille. Il est en aussi forte baisse à la chambre sociale. En revanche les cours d'assises sont en difficulté et l'augmentation des dossiers à la chambre des mineurs est exponentielle. Le stock d'affaires en instance est passé, en un an seulement de 84 à 180. La première présidente, Patricia Pomonti, a souligné les difficultés posées par la mise en œuvre des décisions des juges des enfants par les services du département.

Elle a d'ailleurs appelé de ses vœux la réforme de l'ordonnance de 1945 « *qui est devenue illisible et a perdu de sa cohérence* », tordant au passage des idées reçues concernant la délinquance des mineurs : elle n'augmente pas (elle diminue depuis 2010), elle est rarement violente, elle est rarement impunie (le taux de réponse pénale est de 94 %) et les deux tiers ne récidivent pas. Comme quoi tout ne va pas si mal. Il suffirait juste d'un peu de moyens supplémentaires...